

SORIMAGE

siège social : 11 rue Berryer – 75008 Paris

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Présenté par Mme Marie-Anne Ferry-Fall, Présidente, à l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2016.

I. Vie sociale

Néant.

II. Perceptions et répartitions

La hausse de la rémunération pour copie privée de l'image s'est poursuivie en 2015, avec un total de perceptions de 12 388 616 € pour 10 030 122 € en 2014. Sur cette somme, 1 376 491 € proviennent d'une seconde régularisation, en février 2015, des redevances versées à l'issue de contentieux, favorable aux décisions n°15 et 14 de la Commission copie privée L. 311-5.

En raison des nombreux contentieux engagés par les représentants des fabricants, il est rappelé que le plafond des sommes mises en réserve avait été atteint en décembre 2013 et équivalait à 602 715.68 €.

Droits 2014

Le solde des droits 2014 revenant au collège des Éditeurs, représentant 1 533 760 €, a été réparti en mars 2015. La part Auteurs a été, comme chaque année, répartie et versée en une seule fois en juin 2015, pour un montant total de 5 028 551 €. Ces montants prennent en compte 24 020 € de frais de gestion (soit un taux de prélèvement de 0,24%) et 34 000 € de produits financiers qui ont été affectés à la répartition des droits 2014

Droits 2015

Les droits 2015 ont été répartis sur la base des résultats de l'étude Médiamétrie réalisée fin 2014. Les trois premières répartitions de la part Éditeurs ont été effectuées trimestriellement, pour un total de 4 546 648 € ; le quatrième trimestre, représentant 1 635 031 €, a été réparti en mai 2016. La part Auteurs pour l'année 2015 représente 6 181 679 € ; les accords de partage sont en cours de signature. Les frais de gestion affectés aux droits 2015 représentent 25 258 €, affectés sur la base des frais réels constatés à la fin de l'exercice 2015. Ce montant correspond à un taux de prélèvement de 0,2%. Les intérêts perçus sur les sommes placées en attente de leur versement présentant un niveau très faible, aucun montant n'a été ajouté, à ce titre, aux droits 2015 à verser.

Les perceptions de 2016 marquent une nouvelle augmentation ; une dernière régularisation exceptionnelle sur les redevances versées par les fabricants de Smartphones, représentant 1 104 039 €, est intervenue en février 2016. Une première répartition de la part Éditeurs, sur la base des perceptions réalisées au cours du premier trimestre 2016, a été effectuée en avril, les règlements sont en cours.

Une nouvelle étude sur les usages de copie privée a été menée et présentée par Médiamétrie en décembre 2015. Les résultats seront utilisés pour le partage des droits 2016.

III. Gestion

la fin de l'exercice 2014, la situation financière de Sorimage présentait un excédent de fonds propres de 2 237 €.

La retenue de 25 258 € pour frais de gestion affectée en 2015 sur les droits 2014 correspond strictement aux charges de l'exercice et le résultat de l'exercice apparaît à 0.

Ainsi, la situation à la fin de l'exercice 2015 ne présente aucun changement par rapport à l'exercice précédent.